

# CAP MÉTIERS RARES



## MÉTIERS D'ART ET DU CUIR

### LE MÉTIER

Pour certains métiers rares, l'offre de formation dans le cadre de l'apprentissage est restreinte ou la formation est dispensée sur peu de sites. Cette section permet de préparer un diplôme de niveau V.

### CONDITIONS D'ACCÈS

De 15\* à 25 ans ou plus\*\*

### ALTERNANCE

Sur 2 ans (13 regroupements de 3 jours par an au Campus)

### CONDITIONS REQUISES

La passion et la curiosité sont deux notions essentielles dans ces métiers. Il est recommandé d'être manuel et dynamique.

### ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

L'enseignement professionnel pratique et technologique se déroule en entreprise grâce au maître d'apprentissage, accompagné par le formateur référent qui se rend régulièrement en entreprise. Au démarrage de la formation, une convention de partenariat stipule les engagements de l'entreprise, de l'apprenti(e), et du Campus et formalise le parcours de la formation tout en respectant le référentiel du diplôme choisi.

\* et \*\* voir au verso

### Campus des Métiers et de l'Artisanat

Pôle d'activités Cugnot - 5-7, rue Joseph Cugnot 37300 - Joué-lès-Tours  
campus37@cm-tours.fr  
www.campusdesmetiers37.fr  
Tél. : 02 47 78 47 00



# METIERS RARES



- Sellier harnacheur
  - Vannerie
- Menuiserie en siège
  - Facteur d'orgues
  - Taxidermiste
- Ouvrier archetier
  - Armurie
- Tuyautier en orgues
- Outillage en moules métallique
  - Emailleur d'art sur métaux
- Fabrication industrielle des céramiques
  - Tournage en céramique
  - Modèles et moules en céramique
- Cannage et paillage en ameublement
  - Emballeur professionnel
  - Graveur sur pierre
- Métiers de l'enseignement et la signalétique
  - Tonnellerie

\* Les jeunes de moins de 15 ans ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3e) comme stagiaire de la formation professionnelle, sous statut scolaire, dans un lycée professionnel ou dans un centre de formation d'apprentis, peuvent entrer en apprentissage dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans et un jour.

\*\* Depuis la loi du 8 août 2016, l'apprentissage est ouvert jusqu'à l'âge de 30 ans . Projet ouvert à quelques régions, dont la région Centre-Val de Loire.



L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire  
avec le Fonds Social Européen

